



ASSEMBLEE GENERALE
02 MARS 2009
Lieu : Montchaton
COMPTE-RENDU

L'an deux mil neuf, le 02 mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Montchaton sous la présidence de Monsieur Patrick HELAINE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, P. PUDDU, P. HELAINE, P. CORBET, V. DUJARDIN, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, C. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARIE, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, D. VILLETTE, O. BECK, J. COUSIN, G. LE CALVEZ, S. NEE, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, E. LEBRUN, P. DUGUE, C. DOUBLET, F. MARTIN, D. MAIRESSE, M. MAZURE, J. GUIGAUD, R. DELAUNEY, H. GUILLE, M. BOIZARD.

Absents excusés : R. MACE (remplacé par E. LEBRUN), V. BIDAN (pouvoir à P. PUDDU), J. DURET, D. GILBERT (remplacé par D. VILLETTE), R. MEUNIER (pouvoir à O. BECK), J. MONTEIL (remplacé par J. COUSIN), S. HUBERT, D. CARIOU (pouvoir à M. MAZURE), M. VAILLANT (pouvoir à H. GUILLE).

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond DELAUNEY

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2009 est validé à l'unanimité.

❖ **Vente des bâtiments au Moulin de Sey**

Monsieur HELAINE donne lecture du courrier du service des domaines qui donne un avis favorable à la vente de la maison de meunier et de la maison en pierre au prix de 79 500 € net vendeur avec une marge de + ou - 10 %.

Monsieur DUGUE indique que la vente concerne uniquement le bâti qui fait état d'un seul lot cadastral ; il n'y aura donc pas besoin de bornage.

Monsieur BECK précise que seules les deux maisons ainsi que le jardin situé sur la hauteur, près de la ligne de chemin de fer font l'objet de cette vente et que la Communauté de Communes garde la terrasse située en avant de la maison en pierre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de cet ensemble immobilier, à faire effectuer les diagnostics préalables à la vente ainsi qu'à signer le compromis puis l'acte de vente.

❖ **Contrat de Ruralité : demande de la commune d'Annville pour la rénovation de bâtiments**

Monsieur TURGIS indique que l'ancienne école d'Annville abrite la salle polyvalente avec cuisine ainsi qu'un logement occupé par une famille de 5 personnes. Cet ensemble est vétuste et peu commode au niveau cohabitation, le Conseil Municipal a décidé de le transformer en deux logements sociaux. De ce fait, une salle de convivialité est envisagée dans l'ancien presbytère ce qui permettrait d'installer un espace bibliothèque, une borne multiservice informatique, un espace conte ou rencontre ainsi qu'une salle de mariage pouvant recevoir également le club du 3^{ème} âge et les réunions de conseil municipal. Afin de signer un contrat de ruralité avec le Conseil Général, l'avis de la Communauté de Communes est indispensable.

Monsieur GUIGAUD demande si ces travaux seront à l'initiative de la Communauté de Communes.

Monsieur HELAINE répond par la négative, ces travaux seront à l'initiative de la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'une salle de convivialité regroupant un espace bibliothèque, une borne multiservice informatique, un espace de rencontre et une salle de mariage dans l'ancien presbytère d'Annville.

❖ Pôle Enfance

Monsieur LEVIVIER précise que la réunion jeunesse s'est déjà réunie et va se réunir à nouveau le 3 mars afin d'étudier de nouveaux plans pour ce futur Pôle Enfance. Le Centre de Loisirs est ouvert 93 jours par an et fonctionne en période de vacances scolaires, or le Relais Assistantes Maternelles fonctionne en période scolaire : il va falloir prendre tous ces paramètres en considération. Une publicité va devoir être effectuée pour le choix d'un architecte.

Monsieur RAULT demande si des pénalités sont dues à l'architecte qui a travaillé sur le dossier abandonné.

Evelyne LESAGE indique que des courriers ont été envoyés à l'architecte, au contrôleur technique et au coordonateur SPS qui avaient été retenus pour l'ancien projet précisant que leur contrat s'arrêtait et réclamant un décompte final. Aucun n'a répondu. Toutes les factures correspondant aux études effectuées ont été payées.

Monsieur PAISNEL demande comment se répartit le nombre d'enfants sur les 93 jours d'ouverture.

Monsieur LEVIVIER indique que c'est variable, 15/20 le mercredi et une centaine l'été.

Monsieur MAIRESSE précise qu'avant toute chose, il faudrait que la Communauté de Communes soit propriétaire du terrain de Quettreville sur Sienne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de maître DESHAYES, notaire à Quettreville sur Sienne pour l'achat de ce terrain à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer des publicités presse pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer des publicités presse pour le choix d'un cabinet de contrôle et d'un coordonateur SPS.

❖ Document d'Orientation Budgétaire

Ce document a été transmis à chaque élu communautaire avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Monsieur HELAINE remercie Evelyne LESAGE pour le travail effectué qui fait le point sur la situation financière de la Communauté de Communes.

Monsieur DELAUNEY demande si en page 4 du document, la comparaison est faite entre la collectivité, la région où les communautés de communes de la région, la France entière où les communautés de communes de la France.

Monsieur BECK indique qu'il doit s'agir des Communautés de Communes de la Région et de la France.

Monsieur DELAUNEY s'interroge sur le pourcentage des subventions reçues qui est très faible.

Evelyne LESAGE précise que les travaux ont été effectués où sont en cours et les subventions arrivent après.

Sur les propositions d'investissement Monsieur DELAUNEY souhaite que 200 000 € prévus en voirie restent bien en investissement. Monsieur Brault n'ayant pas répondu au courrier qui lui a été adressé, ce montant doit rester inscrit ce qui permettra de percevoir le FCTVA. Il est anormal que certains percepteurs acceptent l'enrobé en investissement et que d'autres le refusent.

Concernant la construction du Pôle Enfance, Monsieur PAISNEL demande si Monsieur HEBERT, architecte, a fourni un planning d'avancement des travaux.

Evelyne LESAGE répond par la négative.

Monsieur HELAINE indique qu'il vient de signer un pli recommandé adressé à Monsieur HEBERT lui demandant une livraison du bâtiment pour le 1^{er} juin au plus tard.

Monsieur CORBET indique qu'au sujet de la porte à flot, il y a un rectificatif à apporter : l'entretien n'incombe pas aux riverains mais aux propriétaires des mares d'Annville.

Monsieur HELAINE donne un compte-rendu des discussions et des décisions du Bureau qui a eu lieu le 23 février.

Monsieur GUILLE indique que pour le SPANC, une réunion va avoir lieu jeudi 5 mars : présentation du cahier des charges pour ensuite consulter les entreprises.

Monsieur BECK intervient concernant le contrat de territoire. Il a rencontré Madame LEMOINE du Conseil Général et demande à ce que les instituteurs soient rassurés : il ne va pas y avoir de modifications des structures, il s'agit d'effectuer un schéma cantonal des formations. La visite dans les écoles n'a rien à voir sur leur manière de fonctionner à l'avenir.

Monsieur BOIZARD indique que les enseignants ont été surpris par le courriel qu'ils ont reçu. Cette visite a lieu un jour de classe et ils ont été surpris de voir le Conseil Général débarquer dans leurs classes.

Monsieur BECK indique qu'il s'agit pour le Conseil Général de faire une étude globale afin d'éviter des doublons dans les structures. Exemple du plateau sportif de la Communauté de Communes et de la demande d'un plateau sportif par la mairie de Montmartin sur Mer. Le Conseil Général souhaite des regroupements.

Monsieur RAULT s'interroge sur une proposition qui aurait été formulée afin de regrouper tous les primaires sur un seul site. Peut-on envisager sereinement des investissements dans les écoles si le Conseil Général envisage des regroupements.

Monsieur BECK précise que les écoles sont compétence du Maire et de l'Etat (Education Nationale). Le Conseil Général n'a pas à participer à la transformation de la carte scolaire.

Monsieur RAULT ajoute que l'étude qui va être menée pourra servir pour analyser les situations au risque d'en arriver à des modifications.

Monsieur BECK précise que rien ne peut être prédit à long terme et que l'on ne sait pas qu'elle sera l'évolution démographique. A l'heure actuelle, il n'y a pas de problème pour les cinq pôles du canton.

Monsieur HELAINE conclut en indiquant qu'avant de financer le Conseil Général vient voir ce qu'il en est ce qui est tout à fait normal.

Monsieur HELAINE indique que le vendredi 27 février a eu lieu la remise du défibrillateur au cinéma. Il indique que de gros travaux de rénovation doivent être entrepris et que pour un domaine si spécifique il y a lieu de s'entourer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui devra établir un cahier des charges au vu d'une étude réalisée par l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à publier une publicité presse pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Utilisation du Centre Multimédia de Quetteville sur Sienna : Monsieur DOLLEY indique que le Bureau a opté pour trouver un bénévole sans passer par le biais d'une association.

Monsieur HELAINE indique qu'il y a une liste d'attente d'adhérents à Quetteville sur Sienna mais aussi à Hauteville sur Mer. Il va falloir soit trouver un bénévole soit augmenter le temps salarié en créant un poste.

Evelyne LESAGE indique qu'une étude est en cours de réalisation pour vérifier si un recrutement pourrait s'envisager.

Monsieur DUGUE trouve dommage qu'il y ait une liste d'attente alors que des adhérents hors canton ont accès à ce service. Il semblerait que le tarif pratiqué pour les hors canton soit encore avantageux puisqu'il serait inférieur à celui pratiqué à Coutances pour les coutançais.

Monsieur HELAINE donne lecture d'un courrier d'une personne de Quetteville sur Sienna qui fait remarquer des dysfonctionnements : 3 adhérents seulement lors de deux visites qu'il a effectuées au centre multimédia de Quetteville sur Sienna. Monsieur DOLLEY est chargé de vérifier le fonctionnement des activités du centre multimédia afin que les postes soient occupés.

Taxe de séjour : monsieur de LAFORCADE indique que ce n'est peut-être pas le moment opportun pour transférer la taxe de séjour vers la Communauté de Communes. Actuellement, elle rapporte à trois communes et partager en 12 au lieu de partager en 3 est forcément moins intéressant pour les communes qui ont une vocation touristique. Ce dossier n'est pas mûr, il faut encore le travailler.

Regnéville plus beau village de France : Monsieur de LAFORCADE présente la demande formulée par la commune de Regnéville sur Mer sur proposition de l'office de tourisme pour l'obtention de ce label. La commune a déjà franchi la première étape puisqu'elle répond à trois critères de sélection : elle a délibéré, elle compte moins de 2 000 habitants et elle possède au moins deux sites inscrits ou classés. Le plus difficile reste à faire : il va y avoir une expertise sur site qui compte 30 critères de sélection.

Monsieur BECK indique qu'il va falloir prendre son temps sur ce dossier et faire un effort de fleurissement et d'aménagements. Une réunion va devoir être organisée rapidement.

Monsieur GUIGAUD ajoute que ce label servira aussi la Communauté de Communes.

Quetteville sur Sienna : 60^{ème} anniversaire de la mort de Louis Beuve. La commune envisage placer une stèle en granit avec un buste de Louis Beuve en bronze dans les jardins, devant la mairie. Des subventions ont été demandées au Conseil Régional, au Conseil Général et à la Communauté de Communes. L'investissement représente 7 000 € et Monsieur DUGUE sollicite une aide de 1000 €.

Monsieur HELAINE indique qu'il est assez favorable à l'octroi de cette subvention, Louis Beuve étant une personnalité connue du canton.

Monsieur DELAUNEY indique que jusque là, la Communauté de Communes a toujours participé sur ce genre d'action.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser à la commune de Quetteville sur Sienna 1 000 € sous forme de fonds de concours pour l'investissement d'une stèle.

❖ Divers

Budget cartes cantonales : une écriture de régularisation pour 1,20 € a été effectuée le 29 novembre 2007. La trésorerie demande une délibération pour clore définitivement ce budget.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de clore le budget cartes communales.

Monsieur de LAFORCADE indique que l'animateur du Centre Régional d'Escalade ne pourra pas assurer les animations KID du mois d'août.

Monsieur BECK indique que ce problème a déjà été vu avec les animateurs et qu'ils doivent trouver un accord afin que les séances d'escalade puissent être assurées sur les périodes de vacances.

Monsieur de LAFORCADE demande à ce que les horaires des agents soient modifiés en conséquence.

Motion ADPCR (Association pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint-Lô-Rennes).

Monsieur JACQUET présente une motion demandant la modernisation des deux voies et l'électrification du tronçon Avranches-Pontorson-Dol de Bretagne de la ligne ferroviaire Caen-Rennes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette motion.

Monsieur HELAINE remet, à la demande de Monsieur CUSSON, Président du comité de Jumelage avec Jersey, le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 25 février 2009.

Monsieur MARTIN indique qu'avec Monsieur MAIRESSE et Hubert PAGNIER il a reçu les opérateurs téléphoniques pour leur présenter les travaux du réservoir et pour revoir le tarif de la convention. Pour plus de sécurité, le réservoir va être séparé des installations téléphoniques par une clôture prise en charge par les opérateurs. Quant à la renégociation des tarifs, ils ne sont pas très partants pour une augmentation du tarif de location. Monsieur MAIRESSE ajoute que la convention doit être refaite, il y a donc opportunité.

Monsieur GUILLE indique que le syndicat de la Perrelle va implanter dans les communes qui le souhaitent des points d'apports volontaires enterrés comprenant 3 à 5 conteneurs. Il faut compter environ 50 000 € pour ce type d'investissement et le syndicat participerait au montage du dossier, la fourniture des colonnes avec leurs cuves béton préfabriquées. Resterait à la charge des communes le terrassement et la voirie. 10 communes candidates seront retenues cette année et cette opération pourrait être éligible à la DDR.

Monsieur DELAUNEY annonce que la participation à ce syndicat ne va pas augmenter cette année.

Monsieur BECK indique que la commission départementale de l'Education Nationale a refusé toute participation des collectivités au fonctionnement des écoles privées (3 voix pour, 18 contre et 10 abstentions). Ce vote est contre la loi mais conforte les collectivités qui ne veulent pas participer financièrement.

Madame MAZURE demande si cela concerne les communes qui n'ont pas d'école.

Monsieur BECK indique que ce sont surtout ces communes qui sont concernées.

Prochaine Assemblée Générale : lundi 30 mars à 20 heures.

En prévision : Bureau le 11 mai à 18 heures et Assemblée Générale le 18 mai à 20 heures

Fin de séance à 22 heures